



Montréal, le 3 décembre 2008

**AUX DIRECTRICES ET AUX DIRECTEURS DES RESSOURCES HUMAINES DES AGENCES  
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX,**

**AUX DIRECTRICES ET AUX DIRECTEURS DES RESSOURCES HUMAINES DES  
ASSOCIATIONS D'ÉTABLISSEMENTS,**

**AUX REPRÉSENTANTS DES SYNDICATS : APTS, FSSS-CSN, FP-CSN, SCFP et SQEES**

Objet : Lettres d'entente relatives aux mesures administratives destinées au personnel de la  
catégorie 4 - Suivi du dossier.

Madame,  
Monsieur,

À la suite des rencontres et des échanges qui ont eu lieu avec les différents intervenants concernés par l'application des lettres d'entente relatives aux mesures administratives destinées au personnel de la catégorie 4, nous tenons à vous informer de l'état actuel de la situation.

En septembre dernier, nous avons proposé à l'ensemble des syndicats concernés la formation d'un seul comité paritaire consultatif. Ce dernier étant chargé de faire des recommandations au ministère de la Santé et des Services sociaux, il nous apparaissait opportun d'inviter l'ensemble des syndicats visés à assister ou participer, selon le cas, aux échanges entre les parties concernées et de prendre connaissance des recommandations formulées au Ministère pour chacune des propositions soumises. L'ensemble des syndicats concernés ont accepté d'expérimenter cette façon de faire.

Le comité paritaire consultatif sera donc composé d'un maximum de deux personnes représentantes de chacun des syndicats concernés, de deux personnes représentantes du Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux, de deux personnes représentantes des associations d'établissements, d'une personne représentante des agences de la santé et des services sociaux et d'une personne représentante du Ministère. L'identification de ces personnes est présentement en cours.

Pour le moment, le Ministère n'a pas encore reçu de propositions. Cependant, dès qu'il en aura reçu, nous planifierons un calendrier de rencontres afin que le comité paritaire consultatif puisse débiter ses travaux le plus rapidement possible.

...2

Nous profitons de l'occasion pour inviter l'ensemble des partenaires concernés à soumettre au Ministère, par l'entremise du mécanisme prévu, toutes propositions pouvant permettre de solutionner des problématiques locales, régionales ou nationales qui répondent aux paramètres du «cadre de référence pour l'application de mesures administratives».

Nous vous rappelons que les problématiques et les mesures proposées doivent faire l'objet de consensus entre les partenaires concernés avant d'être transmises par l'agence au Ministère. À cet égard, le Ministère a confié aux agences de la santé et des services sociaux la responsabilité d'informer et de supporter les établissements dans cette démarche et, d'en assurer le suivi auprès du Ministère.

Veuillez recevoir, madame, monsieur, nos salutations distinguées



Édith Lapointe  
Directrice générale